

VILLE DE DAX
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
04 MAI 2023
A 18H00

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - ATRIUM : PROGRAMMATION ET TARIFS SAISON CULTURELLE 2023-2024 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 9
2 - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023-2024 : PROGRAMMATION ET TARIFS Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 11
3 - SONATES CHAMPETRES 2023 : PROGRAMMATION Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 12
4 - FESTIVAL DAX MOTORS AND BLUES 2023 : CONVENTION Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 13
5 - TOROS Y SALSA 2023 : PROGRAMMATION ET TARIFS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 13
6 - FETES DE DAX : TARIF DU PARKING Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 15
7 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE : TARIF DES PRODUITS DERIVES Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 15
8 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET PARCS EN OUVRAGE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CADRE DU 15 DECEMBRE 2022 Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 16
9 - CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2023 Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 17
10 - OPERATION IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2023 Rapporteur : M. Vincent MORA	Page 18
11 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 19
12 - CHAPITEAU BOYAU : VENTE Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 20
13 - ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2023 Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 21
14 - COMPTES DE GESTION 2022 : APPROBATION Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 22

15 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : APPROBATION Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 23
16 - RESULTATS 2022 : AFFECTATION DEFINITIVE Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 29
17 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : TARIFS 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 30
18 - SERVICE LOGEMENT : ADHESION AFIPADE Rapporteur : M. Julien RELAX	Page 31
19 - PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : CONVENTION AVEC LE CDG 40 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 32
20 - DENOMINATION : RUES DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE CLAUDE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 33
21 - RENCONTRES BOTANIQUES Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 34

SÉANCE DU 04 MAI 2023 à 18H00

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation :
Nombre de présents	32	28 avril 2023
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication :
Suffrages exprimés	35	10 mai 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET.

POUVOIRS :

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous.

Merci de votre présence à ce conseil municipal de la ville de Dax du 04 mai 2023 que nous pouvons déclaré ouvert. Je vais commencer par annoncer les pouvoirs. M. Michel GUILLEMIN m'a donné pouvoir, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE.

Il nous faut désigner le ou la secrétaire de séance, Fanny MESPLET n'étant pas là, ce sera Alexis ARRAS, le plus jeune de la séance, c'est toujours bon de le rappeler ! Donc, Alexis ARRAS accepte d'être notre secrétaire de séance et je l'en remercie.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 02 février 2023. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations, des rectifications ou des questions ? Non, je vous propose de mettre aux voix. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, merci.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en exécution de la délégation d'attribution qui m'a été confiée. Est-ce que ces actes appellent des questions ? Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Bonsoir.

Dans les actes que vous avez accomplis, est présentée une décision qui concerne l'octroi des marchés relatifs aux livres sur notre commune. Précédemment, c'était Campus qui avait l'habitude d'avoir les 3 marchés octroyés par les accords cadres. Cette année en l'occurrence, le premier marché est attribué à la société Alizé SFL, donc la FNAC. Le marché du livre est quand même très réglementé, j'aimerais connaître les critères sur lesquels cette modification a été permise.

Monsieur le Maire

Les mêmes critères qui s'appliquent depuis toujours sur ce marché. A savoir les prix, même si comme vous le sous-entendez, les prix sont encadrés sur le marché du livre, les délais d'approvisionnement, les stocks disponibles et tous critères diverses qui sont habituellement pris en compte et qui l'ont été aussi cette fois-ci. Nous faisons procéder au choix par la commission d'appel d'offres avec tous ces critères, comme cela c'est toujours fait, tout cela est transparent et réglementaire et vous pourrez bien évidemment avoir tous les éléments si vous le souhaitez, tout cela est public. Et les entreprises qui n'ont pas été retenues ont un délai pour demander les éléments qui font qu'elles aient été retenues ou pas. Je ne sais pas s'il y a un sous-entendu dans votre question ou alors exprimez le clairement.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Aucun sous-entendu, j'imagine que cela a été juridiquement très bien cadré ?

Monsieur le Maire

Comme toujours sur les marchés, enfin depuis le début de ce mandat et j'espère par le passé aussi.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Cela m'interpelle un peu intellectuellement, c'est tout.

Monsieur le Maire

Qu'est-ce qui vous interpelle ?

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

L'attribution d'un marché à la FNAC. Quand on sait le lien qu'ont certains de vos adjoints.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la FNAC, c'est Alizé SFL.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Alizé SFL est une société d'exploitation de la FNAC.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le franchisé local FNAC, c'est une société qui fournit les livres. Quel est l'objet ? Vous souhaitez que nous excluions des entreprises des marchés publics de cette collectivité ?

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Non, non pas du tout, je m'interroge c'est tout. Je vous pose la question et vous m'avez répondu.

Monsieur le Maire

Il y a des marchés publics, les entreprises répondent et nous retenons les entreprises selon des critères objectifs qui sont décrits dans le cahier des charges.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Je ne suis pas certaine que nous les ayons, si vous pouvez nous les faire passer ?

Monsieur le Maire

L'entreprise qui n'a pas été retenue, peut-être que vous parlez pour elle, est tout à fait en droit de demander les éléments qui font qu'elle n'a pas été retenue, puisque c'est la loi des marchés publics.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Au titre de notre statut d' élu municipal.

Monsieur le Maire

Moi, je m'en tiens au règlement des marchés publics. Si cela vous pose un problème, dites nous en amont quelles entreprises pourraient ou pas répondre à des marchés. Je ne vois pas le souci.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Non, vous m'avez répondu, très bien.

Monsieur le Maire

Vous faites des sous-entendus et ensuite vous dites « vous m'avez répondu », allez au fond des choses. Vous pensez que les marchés ne répondent pas à la réglementation en vigueur ?

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Non, je vous demande si les critères peuvent être portés à notre connaissance.

Monsieur le Maire

La réglementation, encore une fois, qui couvre tous les appels d'offres qui ont été lancés dans cette collectivité et qui a été respectée.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Les critères ne sont pas forcément identiques d'un marché à l'autre.

Monsieur le Maire

Les critères, ils répondent toujours à des critères de prix, de délais, de qualité là en l'occurrence des ouvrages demandés, bref des choses très classiques depuis que cette collectivité achète des livres.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Je n'en ai pas connaissance, mes collègues non plus, donc je pose la question.

Monsieur le Maire

On voit la question, telle que vous la posez donc je tiens de suite à dire que si vous avez des choses qui vous dérangent parce que des entreprises répondent, dites le de suite. Faites une présélection éventuellement des entreprises, ce qui serait contraire à la loi des marchés publics. A un moment, il y a des critères, des entreprises répondent, vous avez vu que la librairie Campus a obtenu la majorité des marchés et nous pouvons en être ravis.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Sur la minorité des montants.

Monsieur le Maire

Mais écoutez, est-ce que vous voulez que nous orientions les marchés publics, c'est ça ?

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Mais non, Monsieur le Maire, je vous pose une question factuelle, pragmatique. Vous me répondez, je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Maire

Non, non, il y a un sous-entendu dans votre question, vous l'avez dit. Cela vous dérange qu'une société qui fournit la FNAC ait été retenue. Vous l'avez dit. Donc moi je le dis, allez jusqu'au fond des choses à critiquer sur la commission d'appel d'offres, dites le, faites des

recours et puis nous verrons. Moi, je peux vous dire que tout a été respecté et vous avez fait un sous-entendu.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Je ne mets pas du tout juridiquement en jeu la façon dont cela s'est déroulé.

Monsieur le Maire

Vous l'avez dit, que vous étiez surpris qu'une entreprise qui travaille avec la FNAC soit retenue.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Nous ne l'avons jamais vue précédemment, permettez-moi de vous poser la question.

Monsieur le Maire

Alors, vous remarquerez que dans beaucoup de marchés et c'est la loi du marché justement, il y a des entreprises qui ne candidataient pas, qui candidatent, d'autres qui candidataient, qui ne candidatent plus. C'est ainsi que vit l'économie.

Oui, Madame HENAULT.

Madame Mylène HENAULT

Bonsoir.

Alors je rappelle, un, je suis la Présidente de la Commission d'appel d'offres. Elle a été faite en toute légalité. Deux, il y a normalement quelqu'un de l'opposition qui est élu dans cette commission d'appel d'offres et qui était absent.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Oui, ça arrive.

Madame Mylène HENAULT

Donc, si il ou elle avait été présente, elle aurait eu toutes les explications possibles sur cet appel d'offres. Je maintiens donc, comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est un marché public qui est passé en renouvellement parce que sa durée de 3 ans était dépassée. Je vous le rappelle, la FNAC n'existait pas il y a 3 ans quand même, elle ne pouvait pas soumissionner à l'époque. Et je répète que cela a été fait en toute légalité et que nous avons bien regardé si c'était possible ou pas.

Monsieur le Maire

Madame VERDIERE-BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Effectivement un des membres de notre groupe siège à la commission d'appel d'offres. Il ne vous aura pas échappé qu'au regard de l'heure à laquelle je suis arrivée, je travaille, mes collègues également donc nous ne sommes pas toujours disponibles pour les commissions au vu des heures auxquelles elles sont positionnées.

Concernant la FNAC, Monsieur le Maire vient de me dire que ce n'était pas la FNAC locale mais nationale. La FNAC nationale existe depuis plus de 3 ans. Je vous pose une question, vous m'avez répondu, je vous en remercie, c'est tout.

Monsieur le Maire

Justement, dans les critères il y a le relais local qui permet d'approvisionner, cela fait partie des critères, le service. Je n'avais pas ce détail et cela ne manque pas de saveur effectivement, que d'un côté vous ne participiez pas à la commission et que de l'autre, vous demandiez des comptes. Le premier des réflexes à avoir quand un sujet comme celui-ci à l'air de vous passionner, c'est au moins d'être présent à la commission. Je n'avais même pas ce détail là.

Y a-t-il d'autres questions ?
Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Juste une petite remarque sur la participation ou non aux commissions. J'ai failli faire ma seconde commission finances qui est quand même à mon avis la commission la plus importante, si tant est qu'il faille les classer, en tête à tête avec Madame HENAULT. Est arrivé au bout de quelques minutes un élu de la majorité, donc je pense qu'il ne faut surtout pas nous donner de leçon sur la présence aux commissions.
Merci.

Monsieur le Maire

Ne partez pas sur ce terrain, je ne donne de leçon à personne mais quand vous parlez d'une commission où vous dites « nous n'avons pas eu les détails » et là, je l'apprends parce que je ne fais pas le point sur les présences aux commissions, qu'en fait, vous n'y avez pas siégé, reconnaissez que cela ne manque pas de saveur quand même. Je n'avais pas ce détail, nous aurions dû commencer par là. Si vous voulez avoir les détails d'un marché, mieux vaut assister à la commission d'appel d'offres pour laquelle vous avez été élu pour siéger. Pour le coup, reconnaissez quand même le paradoxe de votre intervention.

D'autres questions sur ces décisions ?

Il n'y en a pas. Je vous propose de passer à l'ordre du jour tel que vous l'avez reçu en commençant par la programmation de l'Atrium et les tarifs de la saison culturelle 2023/2024, avec Martine DEDIEU.

1) Objet : ATRIUM : PROGRAMMATION ET TARIFS SAISON CULTURELLE 2023-2024

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

La saison culturelle municipale au théâtre de l'Atrium se déroulera entre septembre 2023 et juin 2024. La commercialisation de la billetterie des spectacles débutera mi-juin pour les abonnements et mi-juillet pour les places à l'unité. Pour les personnes déjà abonnées, elles pourront le faire du 15 au 30 juin, pour les nouveaux abonnés ce sera du 03 au 14 juillet et pour les places à l'unité à l'OITT à partir du 15 juillet.

Nous allons proposer une programmation de qualité et pluridisciplinaire : théâtre de boulevard, seul en scène, de la musique, de la danse et de la magie. Nous allons poursuivre la programmation artistique autour de spectacles populaires et grand public, faire du théâtre de l'Atrium un lieu culturel phare pour l'attractivité locale et touristique, maintenir la programmation jeune public autour de la «P'tite saison culturelle» avec des spectacles à voir en famille le dimanche après-midi. Maintenir les actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dans le cadre scolaire en favorisant les élèves Dacquois des écoles maternelles et primaires, poursuivre la réduction de la part d'auto-financement de la ville en maintenant la tarification de la saison précédente.

La saison 2023-2024 sera ainsi composée de 13 spectacles «tout public» dont le détail est présenté en annexe, de 3 spectacles «jeune public et famille» dans le cadre de la «P'tite saison culturelle», d'un gala de danse des élèves du Conservatoire, d'un festival «Les artistiques» des jeunes talents dacquois.

En dépit d'une hausse prévisionnelle de l'inflation comprise entre 5 et 6%, les bons résultats de la fréquentation et des recettes qui en découlent permettent de ne pas augmenter les tarifications pour la nouvelle saison.

La tarification est jointe à la délibération, je ne vais donc pas vous la redonner.

Comme sur la précédente saison, la ville appliquera 1 € de frais de gestion par billet pour la vente des billets à l'unité sur l'ensemble des canaux de distribution.

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés à l'exclusion d'une annulation, d'une modification ou d'un report du spectacle, du fait de l'organisateur ou du producteur.

La ville prendra en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiement, de résidence, de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le budget prévisionnel s'élève à 200 000 €, le budget artistique pour 140 000 €, voyage / hébergement / restauration 16 000 €, frais techniques 14 000 €, frais annexes (divers, taxes ...) 20 000 €, communication 20 000 €. Pour les recettes nous allons avoir des subventions de la région pour 8 000 €, du département pour 15 000 €. Pour la billetterie nous espérons faire 150 000 € et une participation de la ville pour 27 000 €.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2023.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Martine DEDIEU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation de la saison culturelle du théâtre de l'Atrium de septembre 2023 à juin 2024, telle que présentée en annexe,

APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,

FIXER les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe 1,

ADJOINDRE à tous ces tarifs, des frais de gestion fixés à 1 € par billet, à l'exclusion des abonnements,

AUTORISER la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2023-2024 à l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons, après un souci de micro, au point numéro 2 avec la programmation et les tarifs pour l'éducation artistique et culturelle 2023-2024, toujours Martine DEDIEU.

2) Objet : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023 - 2024 : PROGRAMMATION ET TARIFS

Madame Martine DEDIEU

Depuis plusieurs années, la ville met en œuvre des actions de médiation et des parcours d'éducation artistique et culturelle au bénéfice de tous les enfants scolarisés à Dax : écoles maternelles, élémentaires et collèges. Ce sont plus que 4 000 enfants qui bénéficient chaque année d'au moins une action dans le cadre de cette programmation.

Ces parcours se construisent dans la complémentarité des temps scolaires, périscolaires, extra scolaires d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

De septembre 2023 à juin 2024, ce sont plus de 16 projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui seront proposés à tous les enfants. Vous avez la programmation, alors ce sont des spectacles qui sont proposés comme vous le voyez aux élémentaires et aux collèges. Des ateliers seront également proposés par des médiateurs, des intervenants extérieurs et des associations comme « Du cinéma plein mon cartable », « Signe en corps » ou « Les araignées philosophes ».

La ville prendra en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiement, de résidence, de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le budget prévisionnel de l'opération, s'élève à 15 000 € en dépenses et 4 000 € en recettes, hors coûts valorisés pour les actions réalisées en interne, par du personnel municipal dans le cadre de leurs missions de médiation.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2023.

Ces actions sont réalisées à titre gratuit dans les écoles. Les tarifs proposés dans le cadre des EAC pour la participation aux spectacles au Théâtre de l'Atrium sont pour les lycéens et collégiens 5 €, les élémentaires 4 €, les maternelles 3 €.

Avez-vous des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

VALIDER les actions, le plan de financement ainsi que les tarifs concernant les spectacles au théâtre dans le cadre des EAC,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Le point numéro 3 avec la programmation des sonates champêtres 2023, Martine DEDIEU.

3) Objet : SONATES CHAMPETRES 2023 : PROGRAMMATION

Madame Martine DEDIEU

En 2021, la ville de Dax a créé un nouveau rendez-vous musical gratuit au parc du Sarrat : les Sonates champêtres.

Face au succès rencontré, la ville a décidé de reconduire cet événement pour une 3^{ème} édition qui sera composée de 7 rendez-vous : tous les vendredis soirs du mois de juin à 20h et lors des journées du patrimoine en septembre à 16h.

Le budget global de l'opération s'élève à 3 000 €. Vous avez en annexe les groupes qui vont participer à cet événement. Les sonates champêtres se passent, installés sur des chiliennes, comme vous le savez tous, nous en avons 150 cette année. Les réservations se font au niveau de l'OITT, à partir de lundi. Nous souhaiterions demander cette année aux personnes qui réservent, d'avoir la délicatesse d'appeler si elles ne peuvent pas venir. Il est arrivé l'année dernière d'avoir des personnes qui attendaient à l'entrée et des chaises vides au moment où le spectacle commençait. C'est quand même embêtant. Cela crée des frustrations et c'est gênant.

Y a-t-il des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation telle que présentée ci-dessus,

APPROUVER le plan de financement proposé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, puisqu'il n'y a pas de question, nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

A présent une convention pour le festival Dax Motors and Blues 2023, avec Martine DEDIEU.

4) Objet : FESTIVAL DAX MOTORS AND BLUES 2023 : CONVENTION

Madame Martine DEDIEU

L'association Dax Motors n' Blues organise la 13^{ème} édition du festival du 07 au 09 juillet 2023 dans le Parc Théodore Denis. Les principales évolutions du festival cette année concernent la billetterie avec une tarification à 5 € par jour ou un pass à 12 € pour les 3

jours. La programmation artistique est axée autour de la musique blues avec l'organisation d'une douzaine de concerts où se croisent artistes internationaux et groupes locaux. L'objectif des organisateurs est de recevoir 25 000 visiteurs au total, à la fois un public averti et familial.

La programmation musicale, vous l'avez ci-dessous.

Il est proposé de soutenir ce festival qui contribue à l'animation de la ville, événement complémentaire de l'offre culturelle municipale et qui s'inscrit dans une démarche de valorisation d'une certaine esthétique musicale, conformément à la convention d'objectifs ci-jointe.

Le budget prévisionnel de l'édition 2023 s'élève à 300 000 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association, soit 6,6 %, selon les modalités suivantes : 50 % dès l'approbation de la délibération par le conseil municipal et 50 % à l'issue du festival.

A noter aussi que la valorisation du soutien matériel, technique et humain par les services de la ville est estimée à 18 000 €.

Avez-vous des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association, d'ailleurs identique à celle de l'an dernier.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Dax Motors n' Blues,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons au point numéro 5 avec Pascal DAGES qui va nous présenter une autre programmation pour Toros y Salsa 2023.

5) Objet : TOROS Y SALSA 2023 : PROGRAMMATION ET TARIFS

Monsieur Pascal DAGES

Exactement, conseil municipal très musical, après les sonates champêtres, un peu de blues et maintenant un peu de salsa. 28^{ème} édition du Festival Toros y Salsa qui se déroulera du 08 au 10 septembre. Vous connaissez le principe. Ce sont des têtes d'affiche de la salsa qui viennent animer les plateaux musicaux, avec également des spectacles taurins. Le programme, vous l'avez devant vous. L'ouverture du festival se fera le vendredi 8 avec un premier concert de 19h00 à 20h30 avec une coupure et le 2ème concert aura lieu à 23h pour la bonne raison qu'il y a France / Nouvelle Zélande pour la coupe du monde de rugby.

Le samedi 09 au matin, il y aura la finale des novilladas sans picador qui est une nouveauté cette année. Je vous rappelle qu'il y a aussi des spectacles taurins, c'est bien Toros y Salsa. Les cours de salsa comme chaque année avec Caroline ROBIN et Gwenaël LAVIGNE, des sessions avec DJ Joss Mendes, à 21h concert de ENCUENTRO MISTICO de Paris et de 23h à

1h, EDWIN PEREZ de New York qui sera un peu la star du festival, avec une corrida à 17h30.

Le dimanche 10, des cours de salsa qui remportent un grand succès chaque année et le dernier concert qui aura lieu à la sortie de la dernière corrida, qui aura lieu à 22h30 avec JAVIER PLAZA Y SONRISA qui nous viendra d'Allemagne.

Vous connaissez également le principe des casetas. Nous allons donc aborder le principe de leur redevance puisqu'il est proposé de fixer les tarifs suivants : 343 € TTC les 10 m², pour les marchands ambulants à 62 € TTC. Le budget global est de 164 000 € dont le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	164 000 €
Plateau artistique (cachets et transports inclus)	46 000 €
Hébergement - Restauration	9 500 €
Prestations techniques	16 000 €
Locations mobilières	55 000 €
Taxes Sacem/ CNV	8 500 €
Fêtes et cérémonies	2 000 €
Gardiennage	15 000 €
Fournitures diverses	2 000 €
Communication	10 000 €

RECETTES	164 000 €
Recettes propres	
- Mise à disposition de casetas	62 900 €
- Marchands ambulants	2 600 €
Subventions	
- Conseil Départemental	8 000 €
- Participation ville de Dax	90 500 €

Sachant qu'il n'est pas tenu compte de la marge dégagée par les corridas car il s'agit de 2 budgets séparés. Les dépenses et recettes sont prévues au budget des fêtes exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVER le plan de financement tel que proposé,

FIXER les tarifs de location des casetas et des droits des places pour les marchands ambulants,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas alors nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions, merci.

Nous passons maintenant à un point qui démontre bien les délégations de Pascal DAGES puisqu'il s'agit des tarifs des parkings et de fêtes.

6) Objet : FETES DE DAX : TARIF DU PARKING

Monsieur Pascal DAGES

Nous sommes à l'intersection de mes délégations !

Du 11 au 15 août 2023 ce sont les fêtes de Dax. Il n'y a pas de changement dans la structure du stationnement. Il y aura 3 zones mixtes gratuites de parking-camping situées sur les communes de Saint Paul lès Dax (Lestrilles) avec 1 200 places, Saint Vincent de Paul avec 860 places et Narrosse avec 1 350 places. Ils sont gratuits et reliés par des navettes. Il y a également une zone de parking gratuite à l'aérodrome avec 250 places et il y a une zone mixte parking-camping payante au cœur de la fête (Berges de l'Adour – Baignots) avec 1 000 places. Chacune de ces zones est gardiennée et équipée de sanitaires.

La ville de Dax assurera l'organisation, la sécurisation, la gestion et la communication de ce service. Il est proposé cette année de fixer un tarif forfaitaire de 65 € TTC pour la durée des fêtes du 11 au 15 août, quel que soit le nombre d'occupants dans la voiture et quel que soit le nombre de jours de stationnement.

Les recettes attendues pour 2023, au regard du bilan 2022, sont de 55 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des fêtes de la ville de Dax, exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

FIXER le tarif tel que proposé ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas alors nous votons.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ?

Voté avec 7 abstentions, merci d'avoir suivi.

Pascal DAGES toujours pour la saison festive et tauromachique et les tarifs des produits dérivés. Nous avons remis sur table un rapport modifié suite à une petite modification du tableau sur la pièce jointe.

7) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE : TARIF DES PRODUITS DERIVES

Monsieur Pascal DAGES

Une petite modification. C'est une histoire d'arrondis, vous allez voir c'est 1 centime par ci, un centime par là. Si nous ne l'avions pas fait, cela aurait pu nous poser des petits problèmes avec la trésorerie. Tout est à jour sur l'annexe qui vous a été déposée sur table et qui remplace celle jointe à la délibération.

Comme vous le savez, depuis 2021 il a été créé une charte graphique avec des produits dérivés pour mettre en lumière le site des arènes qui est le monument le plus visité de Dax. La commercialisation de ces produits est assurée principalement par la billetterie des arènes et par l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT).

Pour cette année 2023, il est proposé de ne pas développer de nouveaux produits, nous pensons que la gamme est suffisamment étendue et de reconduire les tarifs à l'identique

des autres années. Nous offrons un tarif avantageux à notre clientèle d'abonnés à la temporada ou à la feria, pour la gamme « Arènes de Dax » avec une remise de 35 %.

Il convient de fixer l'ensemble des tarifs présentés en annexe, celle déposée sur votre bureau.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des fêtes de la ville de Dax, exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les tarifs de vente appliqués au public,

APPROUVER les tarifs accordés aux distributeurs et aux abonnés de la temporada et de la feria,

AUTORISER Monsieur le Maire, à délivrer gracieusement des produits dérivés, à titre protocolaire,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la commercialisation de ces produits.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point numéro 8 avec le stationnement sur voirie et parcs en ouvrage avec la modification de la délibération cadre du 15 décembre 2022.

8) Objet : STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET PARCS EN OUVRAGE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CADRE DU 15 DECEMBRE 2022

Monsieur Pascal DAGES

Le 15 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les nouveaux zonages et les tarifs du stationnement sur voirie et en parc en ouvrage.

Je vous l'avais dit, le stationnement est une chose vivante qu'il faut observer. Après quelques mois de suivi de la fréquentation, il apparaît que le secteur 2 requiert un renforcement dans le centre-ville. A cette fin, le cours Maréchal Joffre, initialement positionné en secteur 1 repassera, en secteur 2.

Il est proposé également d'approuver l'assouplissement de l'attribution des abonnements « résident » à titre personnel sur voirie et en parc en enclos. Avant il n'y avait qu'un seul abonnement « résident » par foyer fiscal, cette fois-ci nous autorisons 2 abonnements « résident » par foyer fiscal. Est également déposé en annexe le toilettage des règlements intérieurs qui sont applicables sur les parcs en enclos.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le classement en secteur 2 des places de stationnement du cours Maréchal Joffre,

APPROUVER la modification de la liste des voiries en stationnement payant initialement prévue au 4ème alinéa du dispositif de la délibération n° 20221215-10 du 15 décembre 2022,

APPROUVER les conditions d'attribution des abonnements « résident » à titre personnel et sur voirie avec la limitation à deux abonnements résident par foyer fiscal,

APPROUVER le projet de règlement intérieur pour les parkings en ouvrage des Berges, Chanzy, Tannerie et des Arènes,

FIXER l'entrée en vigueur des dispositions ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2023,

AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre les modalités du service public du stationnement payant prévues par la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Merci pour la rigueur dans la lecture des attendus de la délibération, ce sera corrigé bien évidemment dans le procès-verbal !
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON pour la participation 2023 aux classes de découverte.

9) Objet : CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2023

Madame Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON

Merci Monsieur le Maire.

La ville de Dax souhaite valoriser les projets de classes de découverte initiés par les enseignants et accompagner les familles afin que tous les enfants dacquois puissent participer à ces sorties éducatives.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les écoles élémentaires Sully et Antoine de Saint-Exupéry organisent des classes de découverte :

- École élémentaire Sully (toutes les classes) : séjour à Vieux-Boucau du 04 au 05 mai 2023 (classes CE2/CM1 et CM1/CM2), du 12 au 13 juin 2023 (classes CE1/CE2 et CE2) et du 26 au 27 juin 2023 (classes CP et CP/CE1).

Contenu pédagogique : découverte du littoral, la pêche, patrimoine culturel local.

Prix du séjour par élève : 60 €

- École élémentaire Antoine de Saint-Exupéry : séjour à Arrens-Marsous du 14 au 16 juin 2023 (classes CE1/CE2 et CM1)

Contenu pédagogique : découverte du milieu montagnard et des producteurs locaux, randonnées, transhumance.

Prix du séjour par élève : 105 €

Compte tenu des charges pour les familles, la ville de Dax pourrait accorder une aide financière aux familles résidant à Dax, selon les critères détaillés dans le document joint en annexe.

Pour l'année 2023, le montant total de la participation pourrait s'élever à 1 875 € pour 60 dossiers accordés sur 71 déposés.

Les participations seront directement versées aux familles bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023, chapitre 65.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

FIXER le montant de la participation pour les classes de découverte pour l'année 2023 à 1 875 € pour 60 enfants.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Vincent MORA à présent pour l'opération Immersion Professionnelle Jeunes 2023.

10) Objet : OPERATION IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2023

Monsieur Vincent MORA

Merci Monsieur le Maire.

Le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes est une action à destination des jeunes dacquois âgés de 16 à 18 ans, elle cible prioritairement les jeunes résidents des quartiers politique de la ville et qu'elle a pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi, tout en participant à l'insertion sociale de la jeunesse.

Cette opération a pour objectifs, de favoriser une première expérience professionnelle, d'initier les jeunes bénéficiaires aux démarches et autres outils leur permettant de mieux appréhender les exigences du monde du travail et de créer un contact avec des jeunes dans le besoin, afin de pouvoir leur proposer un accompagnement à court, moyen ou long terme dans leurs démarches d'orientation et / ou d'insertion professionnelle.

Pour mener à bien cette action, le service réalise des entretiens individuels et collectifs de l'ensemble des candidats ainsi qu'un suivi et un accompagnement individuel.

Préalablement, tous les candidats ont l'obligation d'assister à une plateforme d'optimisation des conditions d'insertion composée de six ateliers organisés avec des partenaires (secourisme du travail, sécurité au travail, législation, communication, conseil en image et communication dans le monde du travail, animation ALSH).

Un guide d'information et de conseils est également remis à chaque participant.

Cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la ville et concernera 35 jeunes dont la répartition est proposée en annexe.

Le dispositif se déroulera du 10 juillet au 01 septembre 2023. L'engagement financier de la ville s'élèvera à 28 451 € pour la rémunération de 23 postes au sein des services municipaux. Une convention «Immersion Professionnelle Jeunes» sera établie entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dax afin d'acter les conditions de partenariat de ce dispositif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023, article 64 131 Pers.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Monsieur Vincent MORA

Je ne vous lis pas les attendus ?

Monsieur le Maire

Allez, parce que c'est toi !

Monsieur Vincent MORA

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la mise en place de ce dispositif Immersion Professionnelle Jeunes (IPJ),

APPROUVER le projet de convention avec le CCAS concernant les conditions de partenariat de ce dispositif,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Amine BENALIA BROUCH maintenant pour les tarifs des équipements municipaux et l'occupation du domaine public.

11) Objet : ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Oui, bien merci.

Les différentes utilisations d'équipements municipaux doivent être codées par des modalités et des tarifications de mise à disposition cohérentes avec leur contexte d'application, en tenant compte de l'environnement tarifaire actuel des modes d'usage envisagés, des besoins des utilisateurs mais aussi du cadre de déploiement des moyens dans la stratégie d'exploitation de la ville de Dax. Il convient également d'actualiser les tarifications au regard de l'évolution des coûts des fluides, des rapports d'exploitation et des tarifications appliquées à d'autres équipements. La mise à disposition de locaux est un accompagnement indispensable au bon fonctionnement des acteurs locaux.

Il est donc proposé de fixer les nouveaux tarifs tels que présentés en annexe, avec une mise en application décalée en fonction des sites, selon la programmation suivante : 08 mai 2023 pour les arènes ; 01 septembre 2023 pour les salles, les installations sportives et la tribune du stade Maurice BOYAU ; 01 janvier 2024 pour l'occupation du domaine public.

L'utilisation des équipements sera assujettie au respect des règlements spécifiques de chaque installation et des conditions de mise à disposition fixées par la convention qui devra obligatoirement être signée et respectée par chaque usager.
Les recettes d'exploitation seront affectées aux budgets respectifs.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les tarifs de location mis à jour et figurant en annexe, ainsi que les conditions de mise à disposition,

APPROUVER les règlements intérieurs présentés en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point suivant, la vente du chapiteau Boyau, Amine toujours.

12) Objet : CHAPITEAU BOYAU : VENTE

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

La ville de Dax a acquis en février 2020 et plus précisément le 19 février, le chapiteau de l'USD situé dans l'ERP Maurice BOYAU (Établissements Recevant du Public), qui était utilisé dans le cadre des réceptions de la SASP U.S.DAX Rugby Landes. Exposé à de fortes contraintes de réhabilitation sécuritaires, administratives, financières, cet équipement n'a jamais été mis en service. Aucun projet concret de relocalisation n'ayant abouti, il est resté inutilisé, notamment au regard de l'importance de ses frais potentiels de fonctionnement.

A ce jour, le chapiteau est situé sur la parcelle ciblée par la ville pour la création de la salle de spectacle. Cela impose une libération complète de cette parcelle courant octobre afin qu'elle puisse être cédée nue à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Il est proposé de vendre l'équipement et je tiens à le préciser, acheté par la précédente équipe municipale au prix de 6 000 €.

Cinq entreprises ont proposé une offre de reprise avec enlèvement, dont la plus offrante pour 18 000 € TTC, soit 3 fois plus cher que le prix d'achat, a été faite par la société « AC EVENTS » située à St Geours de Marenne.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la vente du chapiteau situé dans l'ERP Maurice BOYAU et en particulier les 2 plus gros modules à la société « AC EVENTS », pour la somme de 18 000€ TTC.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons à présent aux subventions 2023 aux associations.

13) Objet : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2023

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

La ville de Dax s'engage depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre des projets provenant du monde associatif. Ce soutien s'inscrit dans le déploiement des politiques publiques initiées et menées par la collectivité et par l'exercice d'activités de service public rendues par un certain nombre d'associations, notamment dans les domaines sportif, social et culturel. Le tissu associatif dacquois est dense et diversifié, il constitue un maillon essentiel dans le dynamisme de la vie de la cité.

Les associations dacquoises bénéficient toutes d'une manière ou d'une autre du soutien de la collectivité, accompagnement, aides financières, prestations en nature, domiciliation et l'engagement de la ville de Dax auprès des associations se réalise également dans un cadre budgétaire respectueux des finances publiques permettant d'apporter aux associations les aides suivantes : mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains pour la réalisation de projets, interventions des services municipaux pour l'entretien et la réparation des locaux, accompagnement technique et administratif pour aider les organisateurs de manifestations, mise en place d'outils et de temps d'aide aux projets dédiés aux associations, soutien financier pour la vie associative intervenant dans les domaines du social, culturel, sportif, de l'animation et des loisirs.

A la suite de la campagne annuelle de subventions pour l'exercice 2023 et de l'analyse des dossiers déposés par les associations, sont proposées à l'approbation du conseil municipal les subventions aux associations, telles que figurant dans le tableau ci-annexé, sous réserve que le dossier de demande soit complet. Le versement de la subvention ne sera effectué qu'à cette dernière condition. La municipalité garde la possibilité de décaler la temporalité de l'attribution d'une subvention d'action, qu'après le retour des pièces justificatives des frais concernés par l'action. Toute subvention supérieure à 23 000 € nécessite la signature de Monsieur le Maire d'une convention avec l'association bénéficiaire sous peine d'illégalité, condition obligatoire au versement de la somme.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions aux associations pour l'exercice 2023, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération et sous réserve que leur dossier soit complet,

DÉCIDER de ne verser les subventions aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquels elles sont tenues, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers, le versement de ces subventions n'étant effectué qu'à cette condition,

APPROUVER les projets de conventions de financement annexés à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Alors je précise que Vincent MORA et Carine BROUSTAUT, présidents de section d'associations faisant l'objet de subventions, ne participeront pas au vote. Nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 absentions et 2 non participations au vote. Merci.

Nous passons au point suivant, nous avons une série de délibérations liées aux finances donc j'en profite pour vous préciser qu'il y aura des documents à signer en sortant de la séance. Je laisse la parole à Mylène HENault pour l'approbation des comptes de gestion 2022.

14) Objet : COMPTES DE GESTION 2022 : APPROBATION

Madame Mylène HENault

Merci Monsieur le Maire.

Les comptes de gestion 2022, ce sont des documents qui sont adressés par le Trésorier municipal sur les comptes 2022 pour les différents budgets de la ville. Après s'être assuré de la concordance de ces écritures avec celles des comptes administratifs de la ville, les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal sont conformes aux comptes administratifs des différents budgets de la ville.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles de la journée complémentaire,

STATUER sur l'exécution des différents budgets pour l'exercice 2022,

ARRÊTER les comptes de gestion 2022,

DÉCLARER que les comptes de gestion de l'exercice 2022 établis pour les budgets de la ville par le Trésorier municipal n'appellent ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons aux comptes administratifs 2022 pour leur approbation. Je précise que comme d'habitude, je ne prendrai pas part aux débats et je quitterai la salle au moment du vote et je vous propose donc de confier, très temporairement, la présidence de la séance à Martine DEDIEU.

15) Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : APPROBATION

Madame Mylène HENault

Alors, les résultats comptables du budget principal.

Comme vous le voyez, je vais vous faire grâce de tous les chiffres mais nous voyons le résultat de clôture qui est de 5 503 723 € sur la section de fonctionnement.

Par contre, pour la section d'investissement, l'excédent sur l'exercice était de 4 919 585 € mais il y avait un déficit antérieur reporté de 5 864 959 € et avec des soldes de restes à

réaliser pour 24 185 €, ce qui nous fait un besoin de financement de 921 189 €. Le résultat global, après affectation, est de 4 582 534,30 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Nous constatons une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement, soit +1,2M d'euros, ce qui représente 4,3 % d'augmentation. Ceci est inférieur à l'inflation qui est de 5,2 % et ceci malgré des dépenses supplémentaires subies, telles que la hausse des fluides et des charges de personnel.

Les principales hausses, nous l'avons dit et redit, ce sont les fluides, l'électricité, le gaz et le carburant pour 721 K€. Les charges de personnel 673 K€ dont 370 K€ de mesures nationales, je vous rappelle la revalorisation des salaires. 120 K€ en lien avec la reprise des ferias, 100 K€ pour le recrutement des postes laissés vacants pendant la crise sanitaire, 25 K€ d'heures supplémentaires pour la tenue des bureaux de vote et 50 K€ de GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire l'augmentation naturelle des salaires.

Une hausse également de la subvention au CCAS +50 K€, ont été versés en tout 2M€.

Par contre, certaines dépenses sont en baisse. Les charges financières -75 K€ grâce à la politique de désendettement engagée. Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) -102 K€.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,7 % soit 1,5 M€, en raison notamment de la progression des recettes fiscales 1,2 M€ et du produit des services 0,5 M€.

Les principales hausses, je viens de le dire ce sont les produits de la fiscalité directe +459 K€ en raison de la revalorisation nationale des bases fiscales +3,4 en 2022 et ceci sans hausse des taux. La reprise des recettes des services post COVID +454 K€, avec 144 K€ pour l'Atrium, 125 K€ pour l'occupation du domaine public, 88 K€ pour le stationnement, 56 K€ pour les centres de loisirs et le périscolaire et il y en a d'autres. La reprise de l'activité du casino post COVID +379 K€. Le dynamisme des droits de mutation +193 K€. L'augmentation du FPIC, que je viens d'évoquer tout à l'heure, nous sommes à la fois bénéficiaire et à la fois contributeur, là c'est une recette de +157 K€. Une petite note, c'est que la ville a bénéficié en 2021 d'une aide COVID de l'Etat de 490 K€ qui forcément, n'est pas reconduite en 2022.

L'autofinancement.

Malgré des dépenses subies, l'épargne augmente à 4,7 M€, contre 4,5 M€ en 2021. L'épargne dégagée sur 2022 s'élève ainsi à 4 708 262 €, hors cessions, contre 4 480 857 € en 2021. Ce niveau d'épargne permet de couvrir le remboursement du capital de la dette qui est 3 129 676€. Ce qui amène à une épargne nette positive de 1 578 586€ contre 1 212 506 en 2021. Deux exercices où nous avons une épargne nette positive.

Un petit tableau avec les ratios d'épargne. Les épargnes brutes et nettes se sont affaiblies tout au long des deux mandats précédents avec des redressements en 2009 et 2015 marqués par des hausses de taux de fiscalité +9,22 points en deux mandats. L'épargne se redresse en 2021 et 2022 et toujours sans hausse des taux.

L'investissement.

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6,8 M€ auxquelles s'ajoute un déficit antérieur de 5,9 M€. Les dépenses d'équipement (travaux, matériel, études...) représentent 3 446 389€ contre 4 382 378€ en 2021 avec un montant de 1 320 115 de restes à réaliser reportés sur 2023, dépenses engagées et non mandatées.

Le financement de la section d'investissement est assuré par des ressources propres à hauteur de 7 813 K€. Nous avons 3 261 K€ d'amortissement et 4 553 K€ d'affectation d'excédent de fonctionnement en 2021.

Comme ressources, nous avons aussi des subventions et des dotations à hauteur de 3 896 K€ dont 2 285 K€ de subventions, 305 K€ de taxes d'aménagement, 273 K€ d'amendes de police et 1 033 K€ de FCTVA. Et l'investissement a été réglé sans recours à l'emprunt.

Vous avez le tableau des ratios d'investissement. Le ratio de dépenses d'équipement suit un rythme de hausses et de baisses régulier en fonction du cycle électoral. Vous pouvez constater, en orange la moyenne nationale et en bleu les dépenses d'équipement par habitant.

Ensuite l'encours de dette du budget principal est en forte baisse à 47 M€ contre 49 746K€ en 2021 soit 2 741 504 € en moins. L'encours de dette consolidé baisse également avec 53 826 585€ fin 2022 contre 54 389 082€ fin 2021 et ceci malgré les emprunts mobilisés pour le financement des Halles et du parking Chanzy sur le budget annexe Parcs de Stationnement pour 1 M€ et le budget annexe activités assujetties à la TVA pour 1,5 M€.

Le ratio de dette par habitant du budget principal a progressé de 303 € sur les deux derniers mandats soit 15 %. Mais après ces 2 exercices, il a diminué de 6 % depuis le début du mandat.

Les budgets annexes.

Budgets annexes de la Régie municipale des Eaux et des boues

Le budget annexe des boues thermales présente des dépenses réelles de fonctionnement de 919 K€ soit +15 K€, ce qui n'est pas beaucoup, contre des recettes de 886 K€ soit +203 K€, soit une épargne brute de -33 K€.

Le budget annexe de l'eau thermale présente des dépenses réelles de fonctionnement de 820 K€ soit +98 K€ sur l'exercice, contre des recettes de 909 K€ soit + 174 K€ sur l'année, soit une épargne brute de 89 K€.

Les dépenses d'équipement représentent au total 40 821€, +112 624€ HT de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement de la régie des eaux et des boues sont totalement autofinancées et ces deux budgets ne présentent pas d'encours de dette.

Sur le budget annexe des fêtes.

L'exercice 2022 a été marqué par le retour des ferias du mois d'août et du festival Toros y Salsa dans leur configuration habituelle. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi progressé pour atteindre 4 290 K€ contre 1 591 K€ en 2021 et 3 987 K€ en 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 4 304 K€ contre 1 607 K€ en 2021 et 4 006 K€ en 2019. nous comparons avec les 2 années 2021 et 2019 car 2021 n'était pas une année ordinaire et de fêtes habituelles. Les recettes sont composées des produits des spectacles taurins et landais soit 3 415 K€, des droits d'occupation du domaine public pour 295 K€, de locations de casetas et de buvettes 158 K€, de recettes de retransmission TV pour 86 K€ et d'une subvention d'équilibre du budget principal limitée à 250 K€ alors qu'il était prévu au budget 427 K€.

Budget annexe activités assujetties à la TVA.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 175 K€ en 2022 pour 572 K€ de recettes. Les travaux des halles ont représenté 124 K€ de dépenses en 2022 et un emprunt de 1,5 M€ a été mobilisé.

Budget annexe stationnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 318 K€ en 2022 pour 459 K€ de recettes. Les travaux relatifs aux halles ont généré 116 K€ de dépenses en 2022. Les travaux du parking Chanzy ont généré 79 K€ de travaux en 2022. Un emprunt de 1 M€ a été mobilisé sur ce même exercice.

Alors vous avez une synthèse des chiffres, sur les budgets consolidés.

En dépenses pour 58 162 200,11€ dont en fonctionnement 40 558 943 € et pour l'investissement 17 603 256 €.

Budgets consolidés recettes représentent 65 623 457 €, en fonctionnement 47 811 108 € et pour l'investissement 17 812 349 €.

Épargne brute consolidée 2022, hors excédents antérieurs est donc de 5 305 546 €.

Épargne nette consolidée 2022, hors excédents antérieurs est de 1 854 876 €.

Et l'encours de dette consolidé, je vous ai donné tout à l'heure le montant pour 53 826 584 €.

Voici, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour 2022.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ARRÊTER les comptes des différents budgets,

APPROUVER les comptes administratifs 2022 des différents budgets, comme suit,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Est-ce que vous avez des questions ?

Madame Martine DEDIEU

Vous avez la parole Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Juste une remarque sur la présentation, vous écrivez en gras « sans recours à l'emprunt ».

Il y a quand même 2 emprunts qui ont été faits sur les budgets annexes pour 1M et 1,5M.

Nous souhaiterions connaître le niveau de réalisation de certains travaux qui avaient été annoncés dans le budget primitif 2022. Notamment la remise en service de la Fontaine du Légionnaire, la remise à neuf de l'aire de jeux de la Potinière, les travaux d'étanchéité des arènes, la réfection de la toiture du Foyer de Berre, la réhabilitation du Club House du Sablar. Nous souhaiterions aussi savoir où nous en sommes de l'accessibilité des bâtiments communaux.

Je vous remercie.

Madame Mylène HENAULT

Alors certains travaux effectivement n'ont pas été réalisés mais à la fois pour des raisons techniques et, ou par manque de temps. Martine ERIDIA pourra vous parler de la Fontaine du Légionnaire. Il y a eu un petit problème avec l'architecte qui avait conçu ce projet, c'est prévu normalement pour cet exercice 2023. Sur les arènes, pour les travaux d'étanchéité, comme vous l'avez vu quand nous avons voté le budget 2023, il y a une autorisation de programme qui est prévue sur 3 ans. De mémoire, il y a 200 000 € je crois qui sont prévus sur l'exercice 2023. L'accessibilité des bâtiments, pour autant que je me souvienne, date d'avant notre arrivée sur cette mandature et aucun travaux n'avait été effectué.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Ce n'est pas l'objet de ma question.

Madame Mylène HENAULT

Oui mais je vous le dis quand même. Nous avons beaucoup de choses à effectuer. Les bâtiments sont tous dans un état de dégradation improbable et nous ne pouvons pas tout

réaliser sur un seul mandat. Les finances au début ne le permettaient pas donc, voilà mais tout cela va se faire petit à petit. Il y a déjà beaucoup de travaux qui sont prévus pour 2023, pour certains, je laisse le côté technique des délégations concernées.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Excusez-moi, juste un petit rappel, ce ne sont pas des travaux que j'invente, c'est vous qui les avez mentionnés comme « 2022 sera l'année des travaux indispensables ».

Madame Mylène HENAULT

Je sais, je sais mais je vous réponds.

Madame Martine DEDIEU

Je donne la parole à Amine qui va répondre pour le Club House du Sablar.

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Et bien oui, merci. Madame VERDIERE BARGAOU, 2022 a été l'année des travaux mais tellement il y en avait, puisque vous aviez tout laissé...

Propos inaudibles dans la salle.

Non, vous m'écoutez et vous prendrez la parole ensuite. Vous avez tout laissé déperir. Il y en a tellement que bien sûr il nous faut plus qu'un an pour rattraper tout ce que vous n'avez pas fait. Certes, de l'investissement vous en avez fait mais vous avez surtout oublié le fonctionnement. Nous n'allons pas revenir non plus sur les nombreux travaux et les nombreuses salles.

Donc, je vais vous répondre moi sur les travaux du Club House du tennis, y compris avec le club de padel qui verra le jour en 2023. Nous sommes justement en train de travailler avec le club US Dax Omnisport et la section Tennis. Je vous rappelle que nous sommes sur une zone PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) donc il y a des complexités et des contraintes sur lesquelles nous travaillons.

Le Club House du Tennis verra le jour en 2023 mais cela ne va pas sans rappeler dans quel état nous avons trouvé ce bâtiment et oui bien sûr ! Quand nous sommes arrivés, le mois qui suivait, il nous était demandé de signer une mise en péril du bâtiment. Le club ne pouvait plus utiliser le bâtiment, plus personne ne devait entrer dans le bâtiment. Pourquoi ? Parce que personne ne s'en est occupé pendant les 2 derniers mandats ! Et nous savons comment a été traité le tennis au Sablar. On a laissé partir la Ligue à Tartas, alors que les investissements auraient pu être faits sur notre territoire. Qu'est ce que cela nous aurait apporté ? Et bien cela nous apportait les padels qui sont installés là bas, des cours en dur en intérieur qui auraient été refaits, des cours en terre battue en intérieur qui auraient été refaits y compris un Club House qui aurait été flambant neuf.

Par exemple moi, quand j'ai fait l'installation, une visite et un inventaire de tous les bâtiments et je ne vais pas tous vous les citer sinon nous y sommes jusqu'à minuit, des travaux qu'il faut faire dans les installations sportives ou dans les Maisons des Associations. Nous avons des cuisines avec électricité et gaz où les toitures prenaient l'eau. Nous avons du fermer en priorité les cuisines et nous avons donc mis en péril la cuisine mais pas le reste du bâtiment afin que le club puisse continuer à accueillir ses adhérents.

Voilà dans quel état vous avez laissé les clubs sportifs. Voilà l'état dans lequel vous avez laissé les associations. Vous vous êtes juste occupés de faire sortir des bâtiments de terre pour montrer aux Dacquois que vous étiez bien présents. Mais à côté, le fonctionnement, vous ne vous en êtes pas du tout occupé. Donc, nous nous en occupons et oui le Club House verra le jour en 2023, comme tout le reste.

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur BENALIA BROUCH.
Monsieur RENDE, je vous laisse la parole.

Monsieur Grégory RENDE

Oui, ce n'est pas sans vous rappeler qu'en 2022 nous avons subi une crise énergétique et d'approvisionnement. Donc la conjoncture fait qu'il y a une difficulté pour les entreprises de s'approvisionner en matériaux. Difficultés également aussi liées à la crise énergétique, donc tous ces événements liés font qu'il y a du retard sur les travaux. La volonté est là, nous nous battons tous les jours, nous avons les entreprises mais elles n'ont pas le matériel ou la main d'œuvre aussi par moment mais nous faisons le maximum dans ce domaine.

Madame Martine DEDIEU

Merci. Monsieur LAUSSU.

Monsieur Guillaume LAUSSU

Je vais vous répondre sur le point concernant l'accessibilité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a du retard également sur l'accessibilité des bâtiments communaux. Cette année, un audit est fait, une étude bien poussée pour pouvoir investir dans les années à venir dans l'accessibilité. Cette année, nous nous concentrons sur l'audit et l'étude de tous les bâtiments communaux où effectivement il y a des gros soucis d'accessibilité. Il y a beaucoup de retard, nous allons nous y mettre.

Madame Martine DEDIEU

Merci.
Monsieur ARRAS souhaite répondre également.

Monsieur Alexis ARRAS

Madame VERDIERE, vous vous êtes inquiétée pour les arènes. J'avais signalé au moment de la présentation du dossier de la cathédrale de Dax que nous avons eu une rencontre avec la DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) et au moment de cette rencontre, nous avons exposé un certain nombre de dossiers, qui sont en cours sur la ville, de restauration historique, puisque je vous rappelle que les arènes ont été classées Monument Historique. Nous sommes tombés d'accord avec la DRAC sur le fait que les arènes étaient un élément patrimonial majeur et qu'il devait s'intégrer dans la stratégie de rénovation patrimoniale.

La mauvaise nouvelle, enfin le point de nuance que je pourrais apporter, c'est que malheureusement les crédits de la DRAC ne sont pas des crédits illimités et dans le plan de financement de la DRAC, il est vrai que les arènes de Dax ne sont pas l'élément patrimonial le plus prioritaire. Mais nous nous battons pour que ces travaux se réalisent le plus rapidement possible, étalés dans le temps parce que malheureusement, si nous avions aussi des finances qui étaient dans un bon état, nous pourrions aller plus vite. C'est un dossier sur lequel je peux vous dire, Monsieur le Maire, l'Adjointe à la culture et moi-même avons été vigilants et nous avons négocié avec la DRAC pour que justement, les crédits nécessaires nous soient affectés afin de pouvoir entamer un jour ces travaux.

Madame Martine DEDIEU

Oui, Madame BARGAOU

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU

Alors, juste un détail pour vous mais pas pour moi. Mon nom de famille est VERDIERE BARGAOU, on va essayer d'éviter d'écorcher le nom de mon mari systématiquement, je vous remercie pour lui.

Je vais remercier Monsieur RENDE pour sa réponse qui pour le coup me paraît assez construite.

Monsieur BENALIA, juste une petite remarque, je sais que vous avez du mal à l'entendre mais c'est votre budget primitif, ce n'est pas le mien. Alors je comprends tout ce que vous me répétez à l'envie depuis 3 ans mais effectivement, vous avez annoncé des priorités. Certaines n'ont pas pu être faites pour les raisons évoquées par Monsieur RENDE, je le remercie de sa réponse.

Madame Martine DEDIEU

Merci Madame BARGAOU.

Monsieur Grégory RENDE, je vous donne la parole.

Monsieur Grégory RENDE

Pour compléter ce qu'a dit Guillaume LAUSSU, sachez que pour tous les travaux en voirie que nous faisons en centre-ville, nous avons le souci de conforter l'accessibilité aux commerces. Toutes les rues sont faites au niveau de l'accessibilité aux commerces. Nous travaillons beaucoup sur ce point, c'est pour cette raison que nous nous attachons vraiment à faire des travaux de qualité qui manquaient au centre-ville.

Madame Martine DEDIEU

Et cela se voit bien d'ailleurs.

Voilà, je vous remercie. Monsieur le Maire je vous laisse quitter la salle.

Je vais vous demander si tout le monde est d'accord pour que nous votions à main levée ? Cela ne pose pas de problème ? Non, c'est parfait.

Alors nous allons commencer.

Pour le compte administratif du budget principal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du Budget Parc de Stationnement

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du Budget Activités assujetties à TVA

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du Budget des fêtes

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du Budget Eau Thermale

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du Budget des boues
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté par 27 voix pour et 7 voix contre.

Je vous remercie.

Les comptes administratifs des différents budgets ont donc été votés.

Nous pouvons faire revenir Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, les comptes administratifs 2022 des différents budgets ont été votés comme suit, **tous les budgets ont été votés par 27 voix pour et 7 voix contre, aucune abstention.**

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce que je peux reprendre la présidence ?

Madame Martine DEDIEU

Allez-y, je vous en prie !

Monsieur le Maire

Merci Beaucoup.

Nous passons donc au point suivant avec l'affectation définitive des résultats 2022, c'est toujours avec Mylène HENAULT.

16) Objet : RESULTATS 2022 : AFFECTATION DEFINITIVE

Madame Mylène HENAULT

Il convient pour le conseil municipal d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Je rappelle que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation des résultats définitifs figure sur le tableau annexé à la présente délibération, présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité. Ce sont les mêmes résultats que la délibération provisoire que nous avons prise lors du vote du budget primitif.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation des résultats définitifs 2022 pour les différents budgets de la ville, conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y-a-t-il des questions ?

Non, alors nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Mylène HENault toujours pour la TLPE et les tarifs 2024.

17) Objet : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : TARIFS 2024

Madame Mylène HENault

Par délibération en date du 23 octobre 2008 le conseil municipal de la ville de Dax a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2009.

Elle s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique. Le montant de la TLPE varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité. Pour l'année 2024, la décision de fixer les tarifs de la TLPE doit être prise avant le 1^{er} juillet 2023.

Par délibération en date du 26 mars 2009, le conseil municipal a décidé, pour ne pas pénaliser le commerce local, d'exonérer les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m² ainsi que les pré enseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,50 m².

L'article L2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale, alors c'est un peu compliqué, au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année et peuvent faire l'objet de coefficients multiplicateurs.

Le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 2022 est de +6 %.

Vous avez tout le détail des tarifs qui seront appliqués, je vous passe la lecture.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ACTUALISER les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités prévues à l'article L.2333-9 du CGCT.

APPROUVER les tarifs ci-dessous.

Dispositifs publicitaires de moins de 50 m ² et préenseignes entre et 50 m ² non numériques	1,50 m ²	17,70€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	50 m ²	35,40€/m ² /an
Dispositifs publicitaires de moins de 50 m ² et préenseignes entre et 50 m ² numériques	1,50 m ²	53,10€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m ²		106,20€/m ² /an
Enseignes scellées au sol de moins de 12 m ²		17,70€/m ² /an
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²		35,40€/m ² /an
Enseignes à partir de 50 m ²		70,80€/m ² /an

Monsieur le Maire

Merci. Y-a-t-il des questions sur la TLPE ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Alors, au contraire de ce qui est écrit sur la délibération, c'est Julien RELAUX qui s'est battu pour présenter cette délibération et je lui laisse donc la parole pour nous présenter l'adhésion à l'AFIPADE pour le service logement.

18) Objet : SERVICE LOGEMENT : ADHÉSION AFIPADE

Monsieur Julien RELAUX

Merci Monsieur le Maire et chers collègues.

En 2020 nous avons donc décidé de créer le service logement. Nous sommes donc devenus service instructeur, ce qui a permis de créer du lien entre les demandeurs et les bailleurs. En parallèle, face à l'évolution croissante des demandes de logements sociaux sur le département, les différents bailleurs sociaux présents sur les Landes ont décidé de se doter d'un dispositif commun de statistiques en temps réel et mutualisé, proposé par l'AFIPADE (Association gestionnaire des fichiers partagés de la demande locative sociale en Nouvelle-Aquitaine).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax devrait opter, lors du prochain conseil communautaire, pour ce dispositif de statistiques qui permet notamment, la création ou la mise à jour partagée d'une demande en temps réel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, la visibilité de la demande par tous les bailleurs et son enregistrement automatique dans le SNE (Service National d'Enregistrement), système actuel commun, l'enregistrement, la modification, le renouvellement et la consultation de l'état des demandes.

En se dotant de ce dispositif, la ville de Dax pourrait également disposer des diverses informations nécessaires à la bonne instruction et au suivi en temps réel des demandes de logements, ce qui n'est pas réalisable actuellement avec le SNE.

Il est nécessaire pour la ville de Dax de disposer des statistiques disponibles concernant les demandes de logements sociaux, afin de répondre aux obligations légales et de permettre une meilleure gestion du service Logement de la ville. Notamment la comptabilisation annuelle du pourcentage de logements sociaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 et L.2121-29. Vu l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 27 avril 2023, considérant la nécessité pour la ville de Dax d'accéder aux statistiques concernant les demandes de logements sociaux, afin de répondre aux obligations légales et de permettre une meilleure gestion du service Logement. Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association AFIPADE.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'adhésion de la ville de Dax à l'association AFIPADE afin d'obtenir l'accès aux données statistiques relatives aux demandes de logements sociaux,

APPROUVER règlement de la cotisation annuelle fixée à 1 800 € au titre de l'année 2023,

DESIGNER Monsieur Julien RELAUX représentant titulaire et Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE représentante suppléante auprès de l'association AFIPADE,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y-a-t-il des questions ?

Une nouvelle étape dans la constitution de ce service logement qui n'existait pas et qui permet d'avoir un point d'entrée clair pour tous ceux qui ont besoin d'un logement social dans cette ville, avec une gestion claire et identifiée. Avec ce nouveau logiciel, la possibilité

d'avoir une vue complète sur l'ensemble des demandes et des logements qui sont à pourvoir. Donc une avancée notable depuis le début de ce mandat sur ce secteur précis. J'en profite pour le souligner à nouveau.
Merci Julien pour le travail effectué.

Monsieur Julien RELAUX

Et surtout merci à Valérie DELAN qui fait un travail formidable au quotidien. A titre d'information, l'année dernière c'est plus de 80 attributions pour la ville de Dax, sur des demandes qui ont été montées par le service logement.

Monsieur le Maire

Merci. Alors, il faut voter pour 2 noms, 2 personnes qui vont siéger dans cet organisme. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous votions à main levée ?
Non, je vous en remercie et nous pouvons donc le faire dès maintenant.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci et félicitations aux heureux élus.

Nous revenons avec Mylène HENAULT pour une convention avec le CDG40 pour la prévention des risques professionnels santé et sécurité au travail.

19) Objet : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : CONVENTION AVEC LE CDG 40

Madame Mylène HENAULT

Dans le cadre d'une démarche globale de prévention menée par la collectivité, il est proposé d'adhérer à la nouvelle convention de prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Landes (CDG 40).

La ville de Dax faisait déjà appel à ce service mais uniquement dans le cadre de la mission d'inspection avec l'intervention d'un ACFI (Agent chargé de la Fonction d'Inspection) et à hauteur de 2 000 € / inspection. En effet, chaque collectivité a l'obligation de nommer et désigner un ACFI chargé de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et sécurité du travail. Ce dernier propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. Cette mission nécessite une qualification et une formation spécifiques.

Désormais, le service prévention du CDG 40 regroupe l'ensemble de ces prestations dans une offre unique proposée aux collectivités. La nouvelle tarification proposée est liée au nombre d'agents. Elle s'élève à 3 000 € par an, pour les collectivités de plus de 100 agents.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention au service prévention avec le CDG 40 ci-jointe, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Alexis ARRAS maintenant avec la dénomination de rues sur le lotissement les Jardins de Claude.

20) Objet : DENOMINATION : RUES DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE CLAUDE

Monsieur Alexis ARRAS

Bonsoir mes chers collègues.

Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois, nous avons vendu un morceau de ce foncier à la société Nexity pour la réalisation de ce lotissement. Il s'agit aujourd'hui de réaliser la dénomination des rues de ce lotissement.

Pour la première, nous vous proposons le nom de Dorothée Henri Martial qui était un militaire engagé notamment dans les Forces françaises libres. Pour vous redonner le contexte, je ne sais pas si vous vous souvenez mais il y a maintenant 4 ans, le 15 août 2019, le Président de la République avait fait un appel national aux communes de France pour que soient donnés aux rues, aux espaces publics, des noms de soldats originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique ou des Antilles dans les espaces publics des communes de la métropole. Dans ce cadre là, le cabinet de la ministre de l'époque Geneviève DARRIEUSSECQ, nous avait signalé cette fiche d'un soldat engagé dans les Forces françaises libres, qui avait été affecté ultérieurement à l'ESALAT de Dax en tant que formateur mécanicien. Il vous est donc demandé de bien vouloir dénommer une de ces rues Dorothée Henri MARTIAL.

Pour la seconde, vous savez que depuis le début du mandat, nous sommes engagés dans une démarche et dans une volonté de donner plus de place aux femmes dans la dénomination des espaces publics de la ville. Dans ce cadre là, nous vous proposons le nom de Louise DUSSARPS qui est une ancienne employée municipale. Entrée à la ville de Dax en 1917 comme employée aux écritures, elle a gravi les échelons de la collectivité, elle a été reconnue pour son travail, sa compétence, son dévouement et a donc atteint la responsabilité la plus élevée qui était, à l'époque, celle de secrétaire générale de la ville. La fonction existe toujours mais elle a changé de nom, elle correspond aujourd'hui au poste de directeur ou directrice général(e) des services. C'est probablement la première femme à occuper ce poste important dans une ville du Sud-Ouest, poste qu'elle occupe entre 1948 et 1954. Elle a servi tous les maires de Dax entre Gabriel DESPAX et Eugène MILLIÉS-LACROIX. Une des nombreuses choses qu'elle a réalisées, c'est notamment pendant l'occupation, c'est elle qui a protégé les réserves du musée de Borda, qui a mis à l'abri un certain nombre d'œuvres et qui en a permis aussi le récolement.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les dénominations des rues comme suit :

- pour la rue traversant le lotissement et reliant la rue des Forces Françaises Libres à la route des Chasseurs, rue Dorothée Henri MARTIAL,
- pour le prolongement de la rue des Marguerites, rue Louise DUSSARPS.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Et nous allons conclure avec Martine ERIDIA pour les Rencontres botaniques.

21) Objet : RENCONTRES BOTANIQUES

Madame Martine ERIDIA

Merci Monsieur le Maire.

La municipalité souhaite valoriser le parc du Sarrat et accroître sa fréquentation par la programmation d'animations régulières et activités de loisirs en lien avec la nature et la botanique. En 2022 la ville de Dax a créé un nouveau rendez-vous gratuit au parc du Sarrat : « Les Rencontres botaniques ». Face au succès remporté, la ville a décidé de reconduire cet événement pour une deuxième édition, le 17 juin 2023 avec des intervenants participant à titre gracieux.

La ville de Dax invite la population et les visiteurs à des moments de rencontres et d'échanges avec des professionnels, au parc botanique du Sarrat.

Lors de cette journée, l'accès au parc sera ouvert au public à titre gratuit. Les agents du site seront mobilisés pour animer et surveiller le parc. Une quinzaine d'intervenants professionnels et associatifs seront présents. Cette présence sera actée par la signature de conventions. Un modèle vous a été joint au dossier.

Le programme représente un budget global de 590€ dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses

- Communication 322 €
- Buffet partenaires : 268€

Recettes

- Participation ville de Dax : 590 €

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2023.

Parmi les propositions nécessitant une contractualisation avec des intervenants extérieurs, il est proposé, le musée de l'An Vert, le Plantarium de Gaujacq, l'association Adear, la pépinière Gaec du Grand Castaing, les photographes Olivier Payen et Patrick Berges, le Jardin des Barthes, l'apiculteur Dominique Da Silva, la Fresque de la biodiversité, les Amis de la Terre, Natura 2000 et la réserve naturelle de l'Etang noir et comme le disait notre ami Pascal etc ... ! Je ne l'ai pas aussi bien que toi, excuse-moi !

Le programme sera en ligne dans les jours qui viennent après le vote de cette délibération. Avez-vous des questions ?

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation des rencontres botaniques dans le parc du Sarrat le 17 juin 2023,

APPROUVER la programmation telle que présentée ci-dessus,

APPROUVER le budget tel que présenté,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nous finissons sur une belle **unanimité** et je vous en remercie.

La séance est clôturée et je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 19h35.

Secrétaire de séance,

Alexis ARRAS.



Le Maire,

Julien DUBOIS.

